

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 janvier à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 31 décembre 2025.

Présents : Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX.

Absents : Jacques ARNOUX, Agnès BALZER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Nathalie FURBEYRE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Christian SACCHI

Procurations : Jacques ARNOUX à Patrick BOIS
Nathalie FURBEYRE à Eric FELISIAK
Denise MELOT à Jérémy TRACQ
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 23

Objet : Mobilité

Renfort des lignes régionales estivales 2026, 2027, 2028 et 2029

o **Convention de financement Région AURA / CCHMV**

Monsieur Eric FELISIAK, Vice-président, expose à l'assemblée que dans le cadre de la convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la Région AURA et la CCHMV, il est proposé de continuer à renforcer les lignes régionales afin de renforcer l'offre de mobilité locale et d'inscrire les renforts durant la saison d'été jusqu'à la fin de la DSP de la Région AURA conclue avec la société Transdev Savoie.

Dans ces conditions, afin d'acter le cofinancement de la part de la Région AURA, il précise que l'assemblée est invitée à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à conclure et signer une convention de financement entre la Région AURA et la CCHMV couvrant les été 2026, 2027, 2028 et 2029.

Il informe que le cofinancement porte sur une prise en charge par la Région AURA à hauteur de 50% des dépenses supportées par la CCHMV.

Dans la continuité de la délibération de l'assemblée du 05 novembre 2025 portant sur le cofinancement des lignes régionales hivernales, l'assemblée est invitée à délibérer.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention de financement.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

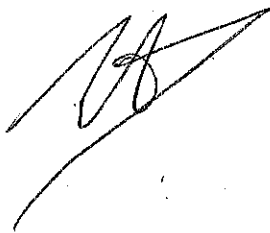
Vu les termes du projet de convention de financement à intervenir entre la Région AURA et la CCHMV dans le cadre du renfort des lignes régionales au cours de la saison d'été,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les termes du projet de convention de financement à intervenir entre la Région AURA et la CCHMV dans le cadre du renfort des lignes régionales au cours de la saison d'été (été 2026, 2027, 2028 et 2029) ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer ladite convention de financement ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 14 janvier 2026.

La secrétaire de séance
Jacqueline MENARD



Le Président
Christian SIMON

